

COMMUNIQUE

Gomme de guar contaminée : point de la situation au 06-08-07

06/08/2007

Pour rappel, via le système d'Alerte rapide européen, les Etats membres ont été informés que de la gomme de guar produite en Inde et importée soit via deux sociétés suisses ,soit directement dans l'Union via l'Espagne et l'Allemagne était contaminée par du pentachlorophénol (un fongicide pour traitement du bois interdit dans l'UE) et des dioxines (jusqu'à 500 fois la limite acceptable environ).

Cette gomme naturelle, extraite d'une plante, est largement utilisée dans les denrées alimentaires comme épaississant (n° E 412), après traitement et dilution.

En collaboration avec l'industrie agro-alimentaire (FEVIA) et les services de douanes le traçage des lots suspects est en cours auprès de toutes les sociétés qui détiennent, utilisent, ou auraient utilisé de la gomme de guar originaire des Indes.

L'Agence rappelle l'obligation qui incombe à ces sociétés de notifier la détention, l'utilisation actuelle ou au cours de ces derniers mois de cette gomme auprès de l'UPC dont elles dépendent. (www.afsca.be lien Unités provinciales de contrôle).

De nombreux lots ont déjà été identifiés et sont actuellement en cours d'investigations.

Personne de contact pour la presse francophone : Pierre Cassart 0477 69 35 65

Personne de contact pour la presse néerlandophone : Pascal Houbaert 0475 20 66 73

